

Pour bénéficier de l'une des trois mesures budgétaires effectives à compter de l'automne 2020-2021, les étudiants devront avoir complété une demande d'admission en bonne et due forme, avoir été admis au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et être inscrit au terme de la période officielle (opération signature, septembre 2020)

BOURSE D'ÉTUDE DE 3000 \$

Délivrée par : [Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue](#)

Période d'application / Admissibilité : Bourse offerte aux étudiants inscrits à la session de l'automne 2020-2021. Réservée aux étudiants dont le pays de résidence, au moment de la demande d'admission, est sur le continent africain.

Descriptif : La bourse d'étude de 3000 \$ vise à inciter les étudiants en provenance d'un pays d'Afrique à entamer leur projet d'étude au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. La mesure vise à soutenir financièrement les étudiants, mais aussi à encourager la persévérance dans leurs études, et ultimement, les conduire à une diplomation à l'intérieur d'une période de trois ans.

Modalités : Réservée aux étudiants dont le pays de résidence, au moment de la demande d'admission, est sur le continent africain. La bourse sera versée à raison de 1000 \$ par année d'étude, versée au début de la session d'automne, au terme de la période d'inscription. La somme doit être appliquée au paiement des frais de scolarité, au paiement des assurances obligatoires pour les étudiants internationaux ou au paiement de services offerts par le collège (résidences étudiantes, par exemple).

Conditions particulières :

Pour être admissible à la bourse, le candidat doit remplir les conditions suivantes:

- Être admis ou inscrit à temps complet dans un programme de formation technique en vue d'y obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC) technique;
- Ne pas être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Être détenteur d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études émis par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI) et d'un permis d'études émis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et les maintenir valides et conformes pour toute la période d'études;
- S'efforcer de réussir le programme auquel il est inscrit. Pour toucher les 1000 \$ prévus à la session d'automne 2022 et les 1000 \$ prévus à la session d'automne 2023, l'étudiant doit avoir validé tous les cours propres au programme d'étude technique pour lequel il est inscrit (selon le cheminement prévu du programme);

Les étudiants bénéficiant de l'exemption des frais de scolarité accordé par la Fédération des Cégeps ne sont pas admissibles à la mesure financière.